



RésoSanté
Colombie-Britannique

Votre santé en français

NATUROPATHE



NATUROPATHE

Vous exercez le métier de naturopathe dans un autre pays et vous souhaitez désormais le pratiquer en Colombie-Britannique? Vous êtes au bon endroit: sur cette page, vous trouverez la procédure détaillée pour obtenir un diplôme canadien reconnu et vous enregistrer à l'ordre provincial de votre profession.



Les prérequis:

A l'inverse de la France ou de la Belgique par exemple, la profession de naturopathe est réglementée en Colombie-Britannique. Pour pouvoir l'exercer, vous devez avoir suivi une formation dans une école canadienne reconnue, puis [vous enregistrez](#) auprès de l'organisme provincial qui gère et contrôle la profession: le *College of Complementary Health Professionals of British Columbia* (CCHPBC). Avant de commencer cette longue procédure, assurez-vous de répondre à ces prérequis:

- Avoir un diplôme de docteur en médecine OU l'équivalent d'un Baccalauréat canadien (3 à 4 ans d'études supérieures) dans n'importe quel domaine;
- Avoir suivi des cours universitaires dans plusieurs [matières scientifiques](#): Biologie, sciences de la vie, chimie, psychologie, sciences sociales ou humaines.

Nous vous recommandons également de lire toute cette page avant de commencer la procédure, afin d'avoir une vision d'ensemble des étapes qui vous attendent.



Un peu de vocabulaire:

Précision importante: vous avez peut-être entendu parler du College of Naturopathic Physicians of BC. Jusqu'en juin 2024, cet organisme était l'ordre régulant la profession de naturopathe en Colombie-Britannique. Mais depuis, il a fusionné avec d'autres ordres médicaux, pour former le College of Complementary Health Professionals of British Columbia (CCHPBC), qui est donc la nouvelle autorité régulatrice de la profession.

Anglais	Français
Naturopathic Physicians	Naturopathe
College of Complementary Health Professionals of British Columbia (CCHPBC)	<i>Pas de traduction officielle</i> Ordre des professionnel-le-s en thérapies complémentaires de Colombie-Britannique
Canadian College of Naturopathic Medicine (CCNM)	<i>Pas de traduction officielle</i> École canadienne de naturopathie
Bachelor	Baccalauréat canadien (diplôme obtenu après 3 à 4 ans d'études supérieures, équivalent à la Licence française)
Naturopathic Physicians Licensing Examinations (NPLEX)	<i>Pas de traduction officielle</i> Examen d'enregistrement des naturopathes



La procédure en bref:

Soyez averti-e: si vous venez de l'étranger et que vous voulez exercer la profession de naturopathe, il faudra forcément repasser par la case études, en prenant des cours à la seule école canadienne reconnue: le [Canadian College of Naturopathic Medicine](#). Il existe deux campus, l'un à Toronto et l'autre, appelé le campus Boucher, à New Westminster en Colombie-Britannique.

Si vous êtes diplômé-e d'un doctorat en médecine dans votre pays d'origine, vous devrez suivre une formation de 2 ans avant de pouvoir exercer la naturopathie. Si vous avez l'équivalent d'un Baccalauréat canadien, vous devrez prendre 4 ans de cours avant de travailler. Si vous n'avez ni l'un ni l'autre, vous n'êtes malheureusement pas éligible à vous inscrire à cette école. Notez aussi que, dans tous les cas, cette formation est très coûteuse: il vous faudra payer 33 865\$CA chaque année.

Si vous êtes sûr-e de votre choix et souhaitez vous engager dans cette voie, vous pouvez suivre cette procédure. Consultez la partie A de cette fiche si vous êtes docteur en médecine, ou la partie B si vous êtes titulaire d'un diplôme équivalent au Baccalauréat canadien. Après avoir complété la procédure qui vous concerne, reportez-vous à la partie C pour l'enregistrement professionnel.

- **Partie A**, les études pour les docteurs en médecine: faites reconnaître vos diplômes, prouvez votre niveau d'anglais, puis candidatez à l'inscription au CCNM. Si vous êtes accepté-e, vous étudierez la naturopathie pendant deux ans.
- **Partie B**, les études pour les autres diplômé-e-s: prouvez votre niveau d'anglais, candidatez via la plateforme en ligne NDCAS, faites reconnaître vos diplômes, puis finalisez votre inscription au CCNM. Si vous êtes accepté-e, vous étudierez la naturopathie pendant 4 ans.
- **Partie C**, l'enregistrement auprès du CCHPBC: passez les examens du NPLEX, les examens du CCHPBC, puis candidatez à l'enregistrement.

Au terme de cette procédure, vous aurez l'autorisation d'exercer votre profession.



A - Les études pour les docteurs en médecine

1. Faites reconnaître vos diplômes

La toute première étape de vos démarches doit être de faire reconnaître votre formation et vos diplômes par un organisme accrédité. Le seul accepté dans le cadre de cette procédure est le World Education Services (WES).

Tout d'abord, vous allez devoir créer votre compte sur le [site internet de WES](#) (l'inscription peut se faire en anglais ou en français; cependant la version française n'est pas encore aboutie et de nombreuses parties du formulaire ne sont pas traduites).

Choisissez d'entamer la procédure "*WES Standard Application*", puis remplissez tous les champs nécessaires: coordonnées, informations personnelles, certification demandée, détails sur votre formation.

Dans l'onglet "*Destinataire du rapport*" / "*Report recipient*", ajoutez votre adresse en premier destinataire. Pour le second destinataire, renseignez "*Canadian College of Naturopathic Medicine*", ainsi que le campus auquel vous postulez (Toronto ou Boucher).

Choisissez ensuite la "*Course-by-Course Evaluation*", obligatoire pour la suite de la procédure, et l'option "*WES ICAP*".

Le site de WES va maintenant vous détailler comment envoyer les documents nécessaires pour prouver votre formation:

- **Vos relevés de notes:** vous devez contacter l'établissement d'enseignement supérieur (université, école, etc.) qui vous a délivré votre doctorat en médecine et lui demander d'envoyer des copies de tous vos relevés de notes, cours par cours, directement à WES. En fonction des instructions qui vous sont données, les relevés doivent être envoyés soit par courriel, soit dans une enveloppe scellée, tamponnée ou signée par l'établissement. Surtout, ne faites pas envoyer les originaux, WES n'en a pas besoin. De plus, les documents que vous soumettez ne vous seront pas rendus.
- **Vos diplômes:** vous pouvez les scanner et les [téléverser directement](#) via votre compte WES, après avoir fini cette procédure; vous pouvez également les envoyer par courrier postal.

IMPORTANT: Terminez la procédure en ligne **avant** d'envoyer vos documents. A la fin de la procédure, vous allez obtenir un "Reference number" qu'il faudra mentionner obligatoirement sur tous les courriers que vous adressez à WES. L'adresse postale à laquelle envoyer vos courriers vous est donnée durant la procédure en ligne.

Payez les frais liés à votre démarche (pouvant varier en fonction des options choisies mais représentant généralement environ 400\$CA taxes comprises) et validez la procédure. WES va maintenant traiter votre dossier, ce qui peut prendre plusieurs mois.

2. Prouvez votre niveau d'anglais

Durant la procédure, il va vous être demandé de prouver votre niveau d'anglais, en passant l'un des examens suivants. Tous deux sont généraux et ne vous interrogeront pas sur du vocabulaire spécifique à votre profession.

- le [IELTS Academic Test](#): examen composé de 4 épreuves, généralement considéré comme difficile. Les frais sont d'environ 300\$CA. Votre note générale doit être au moins de 6,5/9 pour être acceptée dans cette procédure.
- le [TOEFL iBT](#): similaire au IELTS, mais avec des épreuves plus courtes. Les frais varient en fonction du pays (environ 330\$CA au Canada, environ 380\$CA en France). Votre note générale doit être au moins de 86/120.

Vous pouvez également suivre un entraînement intensif d'anglais via l'[ILAC University Pathway](#) et obtenir un niveau "PW3.3" (qui signifie que vous avez une grande maîtrise de l'anglais). Le certificat obtenu à la fin de cette formation peut être accepté dans la suite de la procédure. Notez cependant que cette option sera plus longue (4 semaines minimum, plus si besoin) et plus coûteuse (200\$CA de frais d'inscription, puis environ 400 à 460\$CA par semaine de cours).

3. Candidatez à l'inscription au CCNM

Vous pouvez désormais candidater pour vous inscrire au Canadian College of Naturopathic Medicine. Inscrivez-vous via [le portail en ligne](#) réservé aux médecins diplômé·e·s à l'étranger. Si vous avez une question durant la procédure, vous pouvez écrire en anglais à info@ccnm.edu.



Vous allez devoir choisir le campus auquel vous postulez: celui de Toronto, ou le campus Boucher de Colombie-Britannique. [Les conditions](#) varient légèrement d'un campus à l'autre, mais la majorité sont les mêmes. Vous allez devoir:

- fournir la preuve de votre formation de médecin, envoyée directement par WES;
- présenter les résultats d'un test d'anglais réussi;
- écrire une dissertation, en suivant les questions qui vous seront données durant la procédure;
- fournir au moins deux lettres de recommandation: la première par une référence académique (un membre de personnel universitaire), la deuxième par un·e professionnel·le de santé exerçant une profession réglementée. Il est recommandé que chaque personne vous connaisse depuis au moins 2 ans;
- fournir un CV en anglais.

Puis payez les frais de candidature (185\$CA). Votre dossier sera examiné et vous serez convoqué·e à un entretien avec des membres du CCNM qui testeront vos connaissances et votre motivation.

Si vous êtes retenu·e, vous devrez également satisfaire à d'autres conditions (accepter que votre casier judiciaire soit vérifié, passer une formation de premiers secours, etc.) avant de devenir officiellement étudiant·e du CCNM.

Une fois entièrement accepté·e, et si vous n'avez pas déjà un statut légal vous permettant d'étudier au Canada, vous devrez demander un [permis d'étude](#) aux autorités canadiennes. Vous devrez notamment présenter votre preuve d'admission au CCNM. Cette démarche peut prendre 4 mois et vous coûtera 150\$CA.

Vous allez maintenant étudier la naturopathie durant les deux prochaines années - sous réserve que vous vous acquittiez des frais de la formation, s'élevant à 33 865\$CA par an. Au terme de vos études, vous pouvez candidater à l'enregistrement auprès du *College of Complementary Health Professionals of British Columbia* (CCHPBC). Rendez-vous pour ce faire à la section "[C - L'enregistrement professionnel](#)"



B - Les études pour les autres diplômé·e·s

1. Prouvez votre niveau d'anglais

Durant la procédure, il va vous être demandé de prouver votre niveau d'anglais, en passant l'un des examens suivants. Tous deux sont généraux et ne vous interrogeront pas sur du vocabulaire spécifique à votre profession.

- le [IELTS Academic Test](#): examen composé de 4 épreuves, généralement considéré comme difficile. Les frais sont d'environ 300\$CA. Votre note générale doit être au moins de 6,5/9 pour être acceptée dans cette procédure.
- le [TOEFL iBT](#): similaire au IELTS, mais avec des épreuves plus courtes. Les frais varient en fonction du pays (environ 330\$CA au Canada, environ 380\$CA en France). Votre note générale doit être au moins de 86/120.

Vous pouvez également suivre un entraînement intensif d'anglais via l'[ILAC University Pathway](#) et obtenir un niveau "PW3.3" (qui signifie que vous avez une grande maîtrise de l'anglais). Le certificat obtenu à la fin de cette formation peut être accepté dans la suite de la procédure. Notez cependant que cette option sera plus longue (4 semaines minimum, plus si besoin) et plus coûteuse (200\$CA de frais d'inscription, puis environ 400 à 460\$CA par semaine de cours).

2. Inscrivez vous au NDCAS

En tant [qu'étudiant·e international·e](#) voulant étudier au CCNM, vous devez créer votre compte en ligne sur la [plateforme NDCAS](#), un service centralisant toutes les candidatures d'étudiant·e·s au CCNM.

Si vous avez une interrogation durant la procédure, vous pouvez consulter [cette page](#) (en anglais), qui détaille toute la marche à suivre sur le NDCAS. Vous pouvez également écrire à info@ccnm.edu pour toute autre question.

Remplissez donc le formulaire en ligne du NDCAS et créez votre compte. Vous allez maintenant devoir lister tous les établissements d'enseignements supérieurs dans lesquels vous avez pris des cours, qu'ils aient un lien ou non avec la naturopathie. Précisez bien, à chaque fois, qu'il s'agit d'une institution étrangère. Vous devrez également lister les diplômes que vous avez reçu. Enfin, vous allez devoir envoyer tous vos relevés de notes au NDCAS. Cela va nécessiter de passer par une autre plateforme.



3. Faites reconnaître vos diplômes

Pour que vos relevés de notes soient acceptés par le NDCAS, vous devez les faire évaluer par un organisme accrédité. Nous détaillerons ici la procédure en passant par le [World Education Services](#) (WES), l'une des plateformes les plus utilisées, à titre d'exemple.

Sur votre espace en ligne NDCAS, rendez-vous dans la section "*Colleges Attended*", où vous avez précédemment renseigné les universités ou écoles dans lesquelles vous avez été formé-e. Si vous avez bien précisé que votre établissement se trouve à l'étranger, vous verrez une section nommée "*Foreign Transcript Types*", avec en dessous une ligne "*Official Evaluation*". Cliquez sur le bouton "*Order*" de cette ligne puis sur "*Visit WES Now*".

Via ce lien, créez votre compte sur le site internet de WES (l'inscription peut se faire en anglais ou en français; cependant la version française n'est pas encore aboutie et de nombreuses parties du formulaire ne sont pas traduites).

Choisissez d'entamer la procédure "*WES Standard Application*", puis remplissez tous les champs nécessaires: coordonnées, informations personnelles, certification demandée, détails sur votre formation.

Dans l'onglet "*Destinataire du rapport*" / "*Report recipient*", ajoutez votre adresse en premier destinataire. Pour le second destinataire, renseignez "NDCAS". Le numéro d'identification CAS qui vous est demandé devrait être automatiquement rempli si vous avez accédé au site via le NDCAS.

Choisissez ensuite la "*Course-by-Course Evaluation*", obligatoire pour la suite de la procédure, et l'option "WES ICAP".

Le site de WES va maintenant vous détailler comment envoyer les documents nécessaires pour prouver votre formation:

- **Vos relevés de notes:** vous devez contacter chaque établissement d'enseignement supérieur (université, école, etc.) ou vous avez pris des cours et leur demander d'envoyer des copies de tous vos relevés de notes, cours par cours, directement à WES. En fonction des instructions qui vous sont données, les relevés doivent être envoyés soit par courriel, soit dans une enveloppe scellée, tamponnée ou signée par l'établissement. Surtout, ne faites pas envoyer les originaux, WES n'en a pas besoin. De plus, les documents que vous soumettez ne vous seront pas rendus.



- **Vos diplômes:** vous pouvez les scanner et les [téléverser directement](#) via votre compte WES, après avoir fini cette procédure; vous pouvez également les envoyer par courrier postal.

IMPORTANT: Terminez la procédure en ligne **avant** d'envoyer vos documents. A la fin de la procédure, vous allez obtenir un "Reference number" qu'il faudra mentionner obligatoirement sur tous les courriers que vous adressez à WES. L'adresse postale à laquelle envoyer vos courriers vous est donnée durant la procédure en ligne.

Payer les frais liés à votre démarche (pouvant varier en fonction des options choisies mais représentant généralement environ 400\$CA taxes comprises) et validez la procédure. WES va maintenant traiter votre dossier, ce qui peut prendre plusieurs mois.

4. Finalisez la candidature sur le NDCAS

Retour sur le site du NDCAS en attendant l'évaluation de WES, pour la suite de la procédure de candidature. Vous allez maintenant devoir fournir trois lettres de recommandation (appelées *Evaluations* dans cette procédure):

- la première par une référence académique (un membre de personnel universitaire);
- la deuxième par un·e professionnel·le de santé exerçant une profession réglementée;
- la troisième par l'un des deux profils précédents, ou par un·e ancien·ne employeur ou directeur·rice.

Il est recommandé que chaque personne vous connaisse depuis au moins 2 ans.

Chaque lettre doit être demandée via votre espace en ligne NDCAS. Pour ce faire, rendez-vous dans la section "Evaluations", cliquez sur "Create Evaluation Request" et renseignez toutes les coordonnées de la personne à qui vous voulez demander une lettre de recommandation. Celle-ci recevra un courriel lui détaillant la marche à suivre.

Nous vous conseillons de contacter toutes les personnes qui vous évalueront en amont, pour leur expliquer la procédure et vous assurer de leur accord.



Vous allez ensuite devoir attendre que WES transmette vos relevés de notes au NDCAS. Une fois cela fait, vous devrez lister tous vos cours et vos notes sur votre espace en ligne. Après réception de tous les documents (relevés de notes et lettres de recommandation), vous pouvez terminer votre candidature en ligne et la soumettre en payant les frais associés (environ 165\$CA).

Attendez maintenant que votre candidature soit examinée. Consultez régulièrement votre espace en ligne, jusqu'à ce que le statut de votre candidature soit changé en "Verified". Cela signifie que le NDCAS a envoyé votre candidature au *Canadian College of Naturopathic Medicine*. Vous devez désormais attendre une réponse de leur part.

5. Terminez votre inscription au CCNM

Si votre profil est jugé correct et vos notes suffisantes, le campus de CCNM auquel vous avez postulé va vous recontacter. Vous aurez encore [quelques étapes](#) à franchir, notamment:

- fournir un CV;
- écrire une dissertation, à partir des questions qui vous seront transmises;
- passer un entretien qui évaluera vos connaissances et votre motivation.

Si vous êtes retenu·e, vous devrez également satisfaire à d'autres conditions (accepter que votre casier judiciaire soit vérifié, passer une formation de premiers secours, etc.) avant de devenir officiellement étudiant.e du CCNM.

Une fois entièrement accepté·e, et si vous n'avez pas déjà un statut légal vous permettant d'étudier au Canada, vous devrez demander un [permis d'étude](#) aux autorités canadiennes. Vous devrez notamment présenter votre preuve d'admission au CCNM. Cette démarche peut prendre 4 mois et vous coûtera 150\$CA.

Une fois en règle, vous pourrez étudier la naturopathie durant les quatre prochaines années - sous réserve que vous vous acquittiez des frais de la formation, s'élevant à 33 865\$CA par an. Au terme de vos études, vous pouvez candidater à l'enregistrement auprès du *College of Complementary Health Professionals of British Columbia* (CCHPBC). Rendez-vous pour ce faire à la section "[C - L'enregistrement professionnel](#)"



C - L'enregistrement professionnel auprès du CCHPBC

1. Passez l'examen du NPLEX

Bravo, vous avez votre diplôme canadien de naturopathe en poche! Mais la procédure ne s'arrête pas là. A présent, vous avez un examen à passer: le [Naturopathic Physicians Licensing Examinations](#) (NPLEX). Cette évaluation est composée de trois parties différentes, que vous passerez lors de trois sessions distinctes:

- *Part I - Biomedical science examination*: l'examen de sciences biomédicales testant vos connaissances théoriques sur une journée.
- *Part II - Core clinical science examination*: l'examen de sciences cliniques fondamentales testant vos connaissances cliniques, à travers 80 cas pratiques. Ce test s'étale sur trois jours.
- *Part III - Clinical elective examinations*: l'examen de cours clinique facultatif, venant compléter l'examen de sciences cliniques fondamentales, en vous évaluant sur une spécialité (pharmacologie, acupuncture, chirurgie mineure, etc.). Pour être enregistré-e en Colombie-Britannique, vous êtes obligé-e de passer la spécialité Chirurgie mineure (*Minor surgery*) de cet examen.

Si vous avez un doute en lien avec le NPLEX, vous pouvez consulter le [guide du candidat](#) proposé par l'autorité organisant l'examen, le *North American Board of Naturopathic Examiners* (NABNE).

Pour vous inscrire à l'examen, vous devez créer un [compte en ligne](#) sur le site du NABNE, remplir le dossier de candidature et fournir une pièce d'identité. En cas de doute, suivez la [procédure détaillée](#) (en anglais). Dans un premier temps, vous ne pouvez candidater qu'à la partie 1 de l'examen. Seulement après avoir réussi celle-ci, vous pourrez candidater aux deux composantes de la partie 2.

Payez les frais de candidature à l'examen (au total, pour les trois parties de l'examen, les frais s'élèveront à environ 2200\$CA). Vérifiez régulièrement votre compte en ligne pour savoir si vous êtes admissible et, si vous l'êtes, pensez à imprimer votre "Admission ticket", il vous sera demandé lors de chaque examen.

Une fois les trois composantes de l'examen réussies, vous pouvez poursuivre la procédure.



2. Passer les examens du Collège

Ne vous inquiétez pas, c'est bientôt fini! Mais avant de présenter votre candidature pour l'enregistrement, vous devez passer deux examens organisés par le CCHPBC: un examen sur la jurisprudence, et un examen oral. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces examens dans [ce guide](#) (en anglais). Attention cependant, c'est un document de l'ancienne autorité régulatrice des naturopathes, toutes les informations ne sont donc pas à jour.

Pour candidater, vous devez envoyer un [formulaire de candidature](#) rempli, un [formulaire d'autorisation de paiement](#) (environ 350\$CA de frais pour les deux examens), et une photocopie de votre pièce d'identité à applications@cchpbc.ca.

Vous devez également demander à votre école de naturopathie d'envoyer vos relevés de notes officiels à applications@cchpbc.ca.

Après avoir passé les examens, vous devriez recevoir vos résultats sous 4 à 6 semaines, par courriel. Si vous avez réussi les deux évaluations, vous pouvez candidater à l'enregistrement auprès du CCHPBC.

3. Candidatez au CCHPBC

Vous voilà enfin à l'étape de [l'enregistrement auprès du CCHPBC](#).

Préparez les documents suivants. Ils devront tous être envoyés à applications@cchpbc.ca avec en objet: "[ND] APP, Prénom, NOM Application for Registration."

- [Ce formulaire](#) rempli et certifié par un notaire (notarization en anglais). C'est une procédure payante mais très simple: il suffit d'amener le formulaire chez un notaire ou un avocat, qui apposera son tampon et/ou sa signature pour certifier qu'il est authentique;
- Une pièce d'identité;
- Une attestation d'assurance de responsabilité professionnelle;
- Un certificat de formation aux premiers secours et à la réanimation cardio-respiratoire. Si vous voulez être formé-e au Canada, vous pouvez passer par la [Croix-Rouge Canadienne](#), [Lifesaving Society](#), [St. John Ambulance](#), [Heart and Stroke Foundation](#), la [Patrouille Canadienne de Ski](#), ou [FireMedix](#);



- Un examen de votre casier judiciaire. Pour en faire la demande, écrivez un courriel en anglais à registration@cchpbc.ca en expliquant votre situation. Il vous sera envoyé un lien et un code d'accès pour faire cette procédure;

En plus, les documents suivants devront être envoyés directement par les organismes concernés à applications@cchpbc.ca:

- Vos résultats au NPLEX, envoyés directement par le NABNE;
- Vos relevés de notes officiels envoyés par votre école de naturopathie;
- Si vous avez déjà pratiqué un métier réglementé (naturopathe ou autre), vous devrez contacter l'ordre réglementant cette profession et lui demander d'envoyer une lettre certifiant votre bonne conduite professionnelle (Certificate of Good Standing) en anglais au CCHPBC.

Une fois tous vos documents envoyés, il vous sera également demandé de payer les frais de candidature de 289\$CA.

Après examen de votre dossier, et si tout est en ordre, vous serez officiellement enregistré-e auprès du CCHPBC. Félicitations, vous pouvez désormais pratiquer la profession de naturopathe! N'oubliez pas de renouveler votre agrément [ch-
aque année](#).

